Maître d'ouvrage

A l'attention de Christophe MASSACRIER
ISAE-Supméca
3 Rue Fernand Hainaut 93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE

RAPPORT INITIAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE

RICT Indice 1 - 7 septembre 2026

Objet de l'indice : RICT DCE
Annule et remplace l'indice précédent

CT - ISEA SUPMECA 3 rue Fernand Hainaut à Saint-Ouen - Réhabilitation des combles aménagement

3 rue Fernand Hainaut
93407 SAINT OUEN

N° d'affaire : C-CT78-2026-20-290318

Missions : L, LE, SEI, SH, STI, HAND, TH, PH, HYS

Responsable d'opération

Alioune DIONE
Agence Yvelines
alioune.dione@btp-consultants.fr

Accréditation COFRAC N° 3-064 concernant les missions L, S, SEI, liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

Dossier d'assurance : dommages-ouvrage

Commande n° P-CT78-2026-20-290318 notifiée le 03/02/2026

Rapport établi sur la base des documents listés au paragraphe Documents examinés.

En copie

Daniel Cléris architecte
contact@cplusd.fr

Renseignements généraux

Maîtrise d'ouvrage

ISAE-Supméca

Conception Architecte Maître d'Œuvre

Daniel Cléris architecte

Divers

BTP Consultants

BTP Consultants

Calendrier des travaux

Année de démarrage des travaux : 2026
Délai en mois : 12.0

Cadre Réglementaire

Autorisation administration

Hauteur du plancher bas du dernier niveau

- 8m <H <=28m

Typologie des bâtiments

Classement de l'ouvrage

SEI - Sécurité incendie des ERP et des IGH

- ERP

Type ERP

Type(s) particulier(s) : R

Catégorie ERP

Liste des catégories d'ERP : 3

Effectif de l'ERP

Effectif Personnel: 100
Effectif Public: 600

SH - Sécurite incendie dans les bâtiments en habitation

Habitat de loisir à gestion collective

Non

HAND - L'accessibilité pour les personnes handicapées

ERP

- ERP dans le cadre d'un bâtiment existant

PH - L'isolation acoustique des bâtiments

Prescriptions de performance acoustiques spécifiques applicables :
Isolement courant 30 dB(A),
Des prescriptions de performance acoustique spécifique sont applicables

Détail de l'ouvrage

Environnement de l'opération

Zone de neige

A1

Zone de vent

Zone 2

Categorie du terrain

4

Documents examinés

- CCTP du lot Gros œuvre et corps d'état associé établi par la maîtrise d'œuvre en date du 14/06/2010 / Gros œuvre, Maçonnerie, Plâtrerie, Carrelage, Faïence, Cloisons, Doublages, Faux-plafonds, Peinture, Revêtements de sols souples, Menuiseries extérieures, Menuiseries intérieures, Serrurerie, Métallerie, Électricité courants forts, Électricité courants faibles, CVC, Plomberie, Installation de chantier, Couverture, Étanchéité, Ravalement, Signalétique, Interface lots techniques / lots architecturaux, Serrurerie / Métallerie, Prestation supplémentaires éventuelles / 3 juillet 2026

- CCTP du lot CVC, Plomberie, Sanitaires, Electricité et Ventilation établi par la maîtrise d'œuvre en date du 05/2026 / CVC, Plomberie, Sanitaires, Electricité courants forts, Electricité courants faibles, Ventilation / 6 juillet 2026

DOSSIER APD :
- Notice technique de sécurité incendie - PC 40 (Phase APD - Mai 20206)
- Notice descriptive du projet SUPMECA – Fernand Hainaut – Ind A – 20/05/2026
- Notice lots techniques APD – SUPMECA
- TC3DRapport acoustique – SUPMECA TC3D
- Plan CVP niveau Combles
- Plan APD structure 26.05.2026
- Cahier de détails
- 26010_APD_SUPMECA_CVP 01
- SUPMK_A_TC3D_DETAILS
- SUPMK_A_TC3D_PLN01
- SUPMK_A_TC3D_PLN02
- SUPMK_A_TC3D_PLN03
- SUPMK_A_TC3D_PLN04
- SUPMK_A_TC3D_PLN05

CCTP / CCTP du lot Gros œuvre et corps d'état associé établi par la maîtrise d'œuvre en date du 14/06/2010
Notice Lots Techniques / CCTP du lot CVC, Plomberie, Sanitaires, Electricité et Ventilation établi par la maîtrise d'œuvre en date du 05/2026

DOSSIER DCE :
- LOT 01 - INSTALLATION DE CHANTIER GROS ŒUVRE MACONNERIE
- LOT 02 - COUVERTURE CHARPENTE ETANCHEITE
- LOT 03 - MENUISERIES EXTERIEURES SERRURERIE OCCULTATIONS
- LOT 04 - PLATRERIE (CLOISONS DOUBLAGES PLAFONDS)
- LOT 05 - MENUISERIE INTERIEURE SERRURERIE AGENCEMENT
- LOT 06 - REVETEMENT DE SOLS SOUPLES SOLS DURS
- LOT 07 - PEINTURE REVETEMENT MURAUX
- LOT 8_CVP_SUPMECA
- LOT 9_ELE_SUPMECA
- SUPMK_A_TF3_E_CARNET DE DETAILS
- SUPMK_A_TF3_E_CARNET DE MENUISERIES EXT
- SUPMK_A_TF3_E_PIC

- SUPMK_A_TF3_E_PLN01
- SUPMK_A_TF3_E_PLN02
- SUPMK_A_TF3_E_PLN03
- SUPMK_A_TF3_E_PLN04
- SUPMK_A_TF3_E_PLN05
- SUPMK_A_TF3_E_PLN06
- 26010_DCE_PLN_CVP-R+3
- 26010_DCE_PLN_ELE-R+3_V1

Evaluation des documents examinés

Description sommaire du programme des travaux et des objets contrôlés

PRESENTATION GENERALE

Le projet concerne **la rénovation et l'aménagement des combles** de l'école ISAE-SUPMECA, situés à Saint-Ouen-Sur-Seine. L'établissement est classé **ERP de 3ème catégorie de type R.** L'opération porte spécifiquement sur le réaménagement des combles (aile Fernand Hainaut) pour y implanter un bureau d'études numérique. Le **bâtiment existant** s'élève sur 3 niveaux en superstructure (R+3) avec un sous-sol. L'aménagement intérieur comprend la création d'un bureau d'études numérique composé de deux salles de travail, l'aménagement d'un ensemble de sanitaires (mixte et PMR), ainsi que la création de locaux techniques dédiés (local CTA, local PAC, réserve pédagogique et local baie de brassage). Le projet intègre les spécifications de la réglementation ERP et les normes d'accessibilité PMR. Les travaux incluent une reprise structurelle de la charpente avec un système de sarking pour l'isolation par l'extérieur, la réfection des couvertures en tuiles et zinc, ainsi que le traitement acoustique des espaces intérieurs.

Consistance des travaux

GROS ŒUVRE / MACONNERIE

Les travaux débutent par la dépose complète des doublages sous la première panne dans les combles de l'aile Fernand Hainaut, ainsi que par la démolition sélective des cloisons coupe-feu en carreaux de plâtre situées à la verticale de ces doublages. La couverture existante en tuiles et son litelage sont entièrement déposés sur l'ensemble des versants de la toiture. Les arases en maçonnerie ou en béton situées en tête des murs porteurs sont restaurées. Les fermes de charpente visibles dans les combles reçoivent un traitement fongicide et insecticide, complété par une protection ignifuge de classement M1 ou M2. Des chevêtres structurels sont créés au droit du local PAC dans les combles pour permettre le passage des grilles d'aération. Des poteaux en bois massif de classe C24 sont mis en œuvre dans les zones de reprise de charpente, et des ossatures bois verticales sont posées en pieds d'arbalétriers sur les façades. Une casquette rapportée en acier galvanisé ou en bois est façonnée sur la panne sablière. Une chape liquide au mortier de ciment d'une épaisseur moyenne de 4 cm est coulée dans les sanitaires, les pièces d'eau et les locaux techniques CTA/PAC. Les éléments en bois apparents de la structure reçoivent un traitement par peinture.

CVC

Une pompe à chaleur air/eau réversible d'une puissance unitaire de 40 kW est installée pour le chauffage et le rafraîchissement de la salle informatique située dans les combles (R+3). Un local technique dédié à cette PAC est aménagé dans les combles ou via un enclos extérieur dans la cour intérieure. La distribution hydraulique est réalisée en tubes de cuivre calorifugés. Une armoire électrique étanche est mise en place dans le local ou l'enclos technique. Une unité extérieure à débit de réfrigérant variable (DRV) est installée sur des plots antivibratiles. Une unité extérieure monosplit indépendante est prévue spécifiquement pour la climatisation du local informatique. Des unités intérieures de type cassettes 4 voies sont encastrées en partie haute de la salle informatique. Une unité intérieure monosplit murale est également fixée dans le local informatique.

COUVERTURE ETANCHEITE

Un support en panneaux OSB d'une épaisseur minimale de 18 mm est posé sur l'ensemble du chevronnage des versants de la toiture de l'aile Fernand Hainaut. Une membrane pare-vapeur est mise en œuvre sur la face intérieure du complexe d'isolation. L'isolation thermique par l'extérieur (sarking) est assurée par la pose de panneaux semi-rigides en fibre de bois d'une épaisseur totale de 285 mm. Un écran pare-pluie, un contre-litelage et un litelage sont installés pour créer une lame d'air ventilée d'au moins 2 cm sous les tuiles. Les tuiles existantes récupérables ainsi que des tuiles neuves sont reposées sur l'ensemble des versants. Les lignes de faîtage et les arêtiers sont équipés de tuiles mécaniques neuves. Une couverture neuve en zinc à joint debout, d'une épaisseur minimale de 0,7 mm, est posée sur la lucarne longitudinale.

PLOMBERIE

De nouveaux appareils sanitaires sont installés au rez-de-chaussée et dans les blocs sanitaires, comprenant des lavabos, des lave-mains temporisés, ainsi que des WC suspendus standards et PMR. Un chauffe-eau électrique décentralisé d'une capacité de 50 litres est mis en place dans le bloc sanitaire. Les réseaux d'évacuation des eaux usées et des eaux vannes sont réalisés en tuyaux PVC acoustique de qualité NF Me, fixés avec des supports isophoniques. Des manchons coupe-feu sont intégrés sur les gaines traversant les parkings ou les locaux tiers, et les ventilations primaires sont prolongées jusqu'en toiture.

MENUISERIES EXTERIEURES / SERRURERIE / OCCULTATIONS

Deux ouvrants de désenfumage en toiture, d'une surface minimale de 1,5 m² chacun, sont remplacés au droit des cages d'escalier de l'aile Fernand Hainaut. Ces équipements intègrent une motorisation et sont raccordés à la commande électrique existante.

VENTILATION

Une centrale de traitement d'air (CTA) double flux compacte est installée dans le local technique de ventilation situé dans les combles (R+3). Elle est équipée d'un échangeur rotatif en aluminium, d'une filtration F7/M5, d'une batterie électrique de préchauffage et de plots antivibratiles. Une ventilation mécanique contrôlée (VMC) simple flux est mise en place en toiture-terrasse pour l'extraction des locaux à pollution spécifique et des sanitaires. Les réseaux de distribution aéraulique utilisent des conduits semi-rigides en aluminium classés M0, des conduits flexibles calorifugés et acoustiques classés M0/M1, ainsi que des conduits rigides en tôle galvanisée avec un calorifugeage extérieur en laine de verre. Des pièges à sons et des silencieux à baffles avec laine minérale sont intégrés aux réseaux pour le traitement acoustique.

PLATRERIE (CLOISONS / DOUBLAGES / PLAFONDS)

Un doublage sous rampant présentant une résistance au feu de 2 heures (CF 2h) est réalisé côté école Anatole France dans les combles, à l'aide de plaques de plâtre ignifugées. Des cloisons en plaques de plâtre sur ossature métallique, intégrant un isolant acoustique en laine de verre, sont posées dans les sanitaires, les locaux CTA et les bureaux sur tous les étages. Ces cloisons assurent une résistance au feu d'une demi-heure (CF 1/2h) et un affaiblissement acoustique supérieur ou égal à 55 dB. Des cloisons coupe-feu 1 heure (CF 1h), composées d'une double plaque et d'une âme en laine de roche haute densité, sont érigées pour la réserve pédagogique et le local baie de brassage. Un faux-plafond coupe-feu 1 heure est installé dans le local réserve au rez-de-chaussée. Des panneaux acoustiques souples tendus, classés au feu B-s2,d0, sont posés en plafond dans les combles. Des cloisons techniques à hautes performances acoustiques (61 dB) et résistantes au feu (EI60) sont mises en œuvre dans les salles de

travail. Les traversées de gaines et de canalisations au travers des parois coupe-feu sont traitées par des manchettes intumescentes.

ELECTRICITE

L'éclairage des salles de travail informatique, des locaux techniques, des sanitaires et des circulations (du rez-de-chaussée au R+3) est assuré par des luminaires LED encastrés ou suspendus, équipés de détecteurs de présence. Un éclairage de sécurité par blocs autonomes (BAES) est déployé dans la salle informatique, les cages d'escalier, les locaux techniques et les espaces d'attente sécurisés. Le tableau divisionnaire de la salle informatique au R+3 est remplacé par des coffrets modulaires intégrant des protections différentielles. Les alimentations électriques spécifiques sont tirées pour les cassettes de climatisation et le ballon d'eau chaude sanitaire. Un réseau de câblage structuré Voix Données Images (VDI) de catégorie 8, avec câbles et connecteurs RJ45 blindés, est déployé dans la salle informatique.

MENUISERIE INTERIEURE / AGENCEMENT / OCCULTATIONS

Des blocs-portes intérieurs présentant une résistance au feu d'une demi-heure (CF 1/2h) sont posés au niveau R+3, spécifiquement pour le local CTA, la réserve et les sanitaires. Ces portes à âme pleine sont équipées de fermes-portes et de serrures à canon européen.

REVETEMENT DE SOLS SOUPLES

Le parquet anglais existant dans les salles de travail, les bureaux, les circulations et les locaux techniques de l'aile Fernand Hainaut fait l'objet d'une réparation locale et d'un calage. Un platelage en panneaux OSB d'une épaisseur minimale de 18 mm est ensuite posé à joints décalés par-dessus pour préparer le support.

PEINTURE / REVETEMENT MURAUX

Une signalétique intérieure intégrant les spécifications d'accessibilité PMR est installée sur tous les étages. Elle inclut des plaques indicatives en laiton avec pictogrammes et caractères en braille pour les circulations, les sanitaires et les salles de travail. Des plaques de sécurité, des panneaux d'évacuation et une numérotation d'étages sont également mis en place sur les portes, dans les cages d'escalier et les circulations. Les parties métalliques neuves ou conservées dans les combles et les sanitaires, telles que les gaines aérauliques et les canalisations, reçoivent un traitement anticorrosion époxy suivi de deux couches de peinture.

INTERFACE LOTS TECHNIQUES / LOTS ARCHITECTURAUX

Des grilles en aluminium étanches à la pluie sont posées en toiture de l'aile Fernand Hainaut pour l'entrée et le rejet d'air de la pompe à chaleur. Des pièges à sons rectangulaires à baffles en laine de roche haute densité sont installés sur les réseaux de la CTA et de la PAC pour garantir une atténuation acoustique. Un châssis métallique sur plots antivibratiles est mis en œuvre pour isoler les unités extérieures de la PAC et les ventilateurs de la CTA. Une grille suspendue à la charpente est créée dans les combles pour supporter les équipements techniques.

SERRURERIE / MÉTALLERIE

Des chemins de câbles en tôle perforée galvanisée pour les courants forts et faibles, ainsi que des rails métalliques pour les fluides frigorigènes de la PAC, sont fixés sur la charpente en bois dans les combles et les faux-plafonds. Ces supports intègrent des isolations antivibratiles.

Récapitulatif des observations

Notre évaluation des documents détaillés au § "Documents examinés" appelle les observations ci-dessous:

D Avis n° RICT-1-1

Issu de l'avis : RICT-0-45
Tous les ouvrages
Mission(s) : L

Le NF DTU 40.41 prévoit, en présence d'une isolation sous rampant, une lame d'air continue ventilée d'au moins 4 cm pour une longueur de rampant ≤ 12 m, portée à 6 cm au-delà. La lame d'air de 20 mm prévue au CCTP est donc insuffisante.

S Avis n° RICT-1-2

Issu de l'avis : RICT-0-1
Tous les ouvrages
Mission(s) : LE

En l'absence de communication du résultat d'études de diagnostic et de l'état des lieux, BTP CONSULTANTS ne peut prendre en compte, dans l'exercice de sa mission, que les éléments résultant de l'examen visuel de l'état apparent des existants, selon les contraintes d'aspect et d'inspection.

S Avis n° RICT-1-3

Tous les ouvrages
Mission(s) : SEI

L'avis de la commission de sécurité devra nous être transmis.

S Avis n° RICT-1-4

Issu de l'avis : RICT-0-13
Tous les ouvrages
Mission(s) : SEI

Fournir la note de calcul de la nouvelle installation électrique, le schéma électrique modifié, les fiches techniques des appareillages électriques et le plan CFO modifié.

D Avis n° RICT-1-5

Issu de l'avis : RICT-0-11
Tous les ouvrages
Mission(s) : SEI

Relier l'alimentation de la CTA double flux au dispositif de coupure CH34 de l'établissement.

D Avis n° RICT-1-6

Issu de l'avis : RICT-0-14
Tous les ouvrages
Mission(s) : SEI

Respecter les article EL et EC du règlement de sécurité du 25/06/1980.

D Avis n° RICT-1-7

Issu de l'avis : RICT-0-15
Tous les ouvrages
Mission(s) : SEI

Le dispositif d'arrêt d'urgence mis en place sur le nouveau tableau électrique ne doit pas être accessible au public. Point 9.4.4.4 La mise en place à plus de 2,30m du dispositif d'arrêt d'urgence n'est pas acceptable. Nous préciser si un dispositif de coupure d'urgence général de l'établissement généralement situé à l'accueil ou au PCS existe.

D Avis n° RICT-1-8

Issu de l'avis : RICT-0-10
Tous les ouvrages
Mission(s) : SEI

L'ensemble des câbles et conducteurs mises en œuvre doivent être classé Cca s2d2a2. **Point 9.4.5.1 Le câble A05 VV U doit être classé Cca s2a2d2.**

S Avis n° RICT-1-9

Issu de l'avis : RICT-0-17
SSI Existant
Mission(s) : SEI

Toute modification du SSI existant devra faire l'objet d'une réception menée par le coordonnateur SSI. Prévoir de nous transmettre le cahier des charges fonctionnel SSI.

S Avis n° RICT-1-10

Issu de l'avis : RICT-0-18
Tous les ouvrages
Mission(s) : TH

Préciser le référentiel thermique applicable au projet.

D Avis n° RICT-1-11

Issu de l'avis : RICT-0-20
Plafonds suspendus absorbants acoustiques
Mission(s) : PH

Le CCTP (poste 04 - page 23) prévoit des panneaux absorbants avec un coefficient d'absorption alpha = 0,35, alors que l'étude acoustique demande des produits avec un coefficient d'absorption alpha ≥ 0,80 ; la prescription devra être mise en conformité avec l'objectif acoustique attendu.

Détails des missions

L: Avis sur les dispositions relatives à la solidité des ouvrages

- L-1: Ouvrages de réseaux divers et de voirie — SO
- L-2: Ouvrages de fondation — SO
- L-3: Ouvrages d'ossature
 - L-3-1: Structure béton armé — SO
 - L-3-2: Structure maçonnerie — F
 - L-3-3: Structure métallique — SO
 - L-3-4: Structure construction bois — F
 - L-3-5: Structure mixte — F
- L-4: Façades - Menuiseries Extérieures
 - L-4-1: Façade bois type MOB — SO
 - L-4-2: Maçonnerie enduite ou apparente — F
 - L-4-3: Béton armé — F
 - L-4-4: Isolation thermique par l'extérieur — F
 - L-4-5: Bardage — SO
 - L-4-6: Façade légère — SO
 - L-4-7: Façade rideau — SO
 - L-4-8: Menuiseries
 - L-4-8-1: Bois — F
 - L-4-8-2: PVC — SO
 - L-4-8-3: Acier — SO
 - L-4-8-4: Aluminium — SO
 - L-4-8-5: Autre — F
 - L-4-9: Eléments de façades — F
- L-5: Couvert
 - L-5-1: Etanchéité
 - L-5-1-1: Support maçonnerie — SO
 - L-5-1-2: Support en plaques d'acier nervuré — SO

- L-5-1-3: Support bois — F
- L-5-2: Couverture
 - L-5-2-1: Grands éléments
 - L-5-2-1-1: Longues feuilles en zinc — D
 - L-5-2-1-2: Longues feuilles en plomb — SO
 - L-5-2-1-3: Longues feuilles en cuivre — SO
 - L-5-2-1-4: Longues feuilles en acier inox — SO
 - L-5-2-1-5: Plaques nervurées de tôles d'acier — SO
 - L-5-2-1-6: Plaques nervurées d'aluminium — SO
 - L-5-2-1-7: Plaques ondulées en fibres-ciment — SO
 - L-5-2-2: Petits éléments
 - L-5-2-2-1: Tuiles — F
 - L-5-2-2-2: Ardoises — SO
 - L-5-2-2-3: Bardeaux — SO
 - L-5-2-2-4: Autres (Lauzes) — SO
 - L-5-2-3: Eléments de couverture non traditionnels (Atec Atex) — SO
- L-6: Eléments d'équipement indissociablement liés aux ouvrages
 - L-6-1: Éléments d'équipement indissociablement liés aux ouvrages de réseaux divers et de voirie dont la destination est la desserte privative de la construction, de fondation, d'ossature, de clos et couvert — F

LE: Avis sur les dispositions relatives à la solidité des existants

- LE-1: Renseignements justificatifs et documents se rapportant aux ouvrages existants (constat d'état des lieux, résultats des études de diagnostic effectuées, etc.). — S
- LE-2: En l'absence des renseignements précités, examen visuel de l'état apparent des existants lors d'une visite du site — SO
- LE-3: Solidité des parties anciennes des ouvrages concernées par la réalisation des ouvrages et éléments d'équipement neufs. — F

SEI: Mission relative à la sécurité des personnes dans les Etablissements Recevant du Public et les Immeubles de Grande Hauteur

- SEI-1: Mission SEI en ERP
 - SEI-1-1: Construction — S
 - SEI-1-1-1: Conception et desserte — SO
 - SEI-1-1-2: Isolement par rapport aux tiers — F

SEI-1-1-3: Résistance au feu des structures ---- F

SEI-1-1-4: Couvertures et façades ---- F

SEI-1-1-5: Distribution intérieure ---- F

SEI-1-1-6: Locaux à risques particuliers d'incendie ---- F

SEI-1-1-7: Conduits et gaines. ---- F

SEI-1-1-8: Dégagements ---- F

SEI-1-1-9: Conception de l'évacuation des PMR ---- F

SEI-1-1-10: Gradins ---- SO

SEI-1-2: Aménagements intérieurs ----

SEI-1-2-1: Aménagements intérieurs ---- F

SEI-1-3: Désenfumage ---- SO

SEI-1-4: Chauffage, ventilation, réfrigération, climatisation, conditionnement d'air et installation d'ECS ----

SEI-1-4-1: Installations de chauffage ---- F

SEI-1-4-2: ECS ---- F

SEI-1-4-3: Ventilation générale, traitement d'air ---- F

SEI-1-4-4: VMC ---- F

SEI-1-4-5: Réfrigération, climatisation ---- F

SEI-1-4-6: Appareils indépendants ---- SO

SEI-1-5: Installations aux gaz combustibles et aux hydrocarbures liquéfiés. ---- SO

SEI-1-6: Installations électriques, Eclairage ----

SEI-1-6-1: Installations électriques (courants forts) ---- S D

SEI-1-6-2: Eclairage normal ---- F

SEI-1-6-3: Eclairage de sécurité ---- F

SEI-1-7: Ascenseurs, escaliers mécaniques et trottoirs roulants ---- SO

SEI-1-8: Appareils de cuisson destinés à la restauration ---- SO

SEI-1-9: Moyens de secours contre l'incendie ----

SEI-1-9-1: Moyens de secours et alerte ---- S

SEI-1-10: Equipements divers ---- F

- SEI-1-10-1: Installations de fluides médicaux SO
- SEI-1-10-2: Portes automatiques de garages, portes et portails automatiques. SO
- SEI-1-10-3: Garde-corps et fenêtres basses F
- SEI-1-10-4: Ouvrants en élévation ou en toiture, parois transparentes ou translucides F
- SEI-1-10-5: Autres SO

SEI-2: Mission SEI en IGH SO

SH: Mission relative à la sécurité des personnes dans les bâtiments à usage d'habitations SO

STI: Mission relative à la sécurité des personnes dans les bâtiments relevant du Code du Travail SO

HAND: Avis sur les dispositions relatives à l'accessibilité des constructions aux personnes handicapées

HAND-1: Accessibilité HABITATION SO

HAND-2: Accessibilité ERP

- HAND-2-1: Cheminements extérieurs SO
- HAND-2-2: Stationnement SO
- HAND-2-3: Accès au bâtiment F
- HAND-2-4: Signalisation, repérage F
- HAND-2-5: Circulations intérieures (horizontales et verticales) F
- HAND-2-6: Revêtements (sols, murs et plafonds) F
- HAND-2-7: Équipements, dispositifs de commande, portes, portiques et sas F
- HAND-2-8: Sorties F
- HAND-2-9: Éclairage F
- HAND-2-10: Locaux accessibles au public (sanitaires, douches, cabines, hébergement, accueil du public, caisses de paiement) F

HAND-3: Accessibilité Code du travail SO

TH: Avis sur les dispositions relatives a l'isolation thermique et aux économies d'énergie

TH-1: Réglementation thermique applicable ou présence d'un label énergétique : S

PH: Avis sur les dispositions relatives à l'isolation phonique

PH-1: Phh - Dispositions applicables aux bâtiments d'habitation SO

PH-2: Pha - Dispositions applicables aux bâtiments autres qu'à usage d'habitation

PH-2-1: Communication du niveau d'isolement requis pour les façades (lorsque voies classées) SO

PH-2-2: Respect des exigences réglementaires ou contractuelles D

PH-2-3: Mesures acoustiques éventuelles (mission complémentaire) HM

HYS: Avis sur les dispositions relatives à l'hygiène et la santé dans les bâtiments

HYS-1: Dispositions applicables aux bâtiments d'habitation SO

HYS-2: Dispositions applicables aux bâtiments autres qu'à usage d'habitation

HYS-2-1: L'aération des locaux à pollution non spécifique (ventilation naturelle ou mécanique, ouvrants) F

HYS-2-2: Les réseaux intérieurs de distribution d'eau (pour ce qui concerne l'absence de traitement d'eau, l'absence de canalisations en plomb, la présence de dispositifs contre les retours d'eau) F

HYS-2-3: Les installations d'évacuation des eaux usées (eaux ménagères et eaux vannes) F

HYS-2-4: Les installations sanitaires : existence et implantation F

Signification des avis

F Favorable : l'examen - dans le cadre de notre mission - de l'ouvrage ou de l'élément d'équipement concerné ne révèle pas d'aléas techniques liés à sa conception ni à sa réalisation.

D Défavorable : l'examen - dans le cadre de notre mission - de l'ouvrage ou de l'élément d'équipement concerné révèle l'existence d'aléas techniques liés à sa conception ou à sa réalisation.

S Suspendu : l'examen - dans le cadre de notre mission - de l'ouvrage ou de l'élément d'équipement concerné ne peut être correctement réalisé en l'absence d'informations complémentaires permettant d'évaluer les aléas techniques s'y rapportant. La non-communication des informations manquantes conduira à la formulation d'un avis défavorable sur cet ouvrage ou cet élément d'équipement dans notre rapport final.

SO Sans objet : l'ouvrage ou l'élément d'équipement cité n'existe pas.

HM Hors mission : l'ouvrage ou l'élément d'équipement cité ne fait pas partie du programme des travaux visé par notre contrat de contrôle technique.

Informations à partager

Les documents suivants sont à transmettre à BTP Consultants :

Documents complémentaires ou modifiés demandés dans les observations formulées au §4 ci-dessus
Arrêté de permis de construire ou d'autorisation de travaux et avis des services instructeurs
Diagnostic du bâtiment existant
Etude thermique
Cahier des charges fonctionnel du système de sécurité incendie
Plans d'exécution et fiches techniques de matériaux et matériels avant mise en œuvre par les entreprises

Rappels de nos conditions générales d'intervention

- Le présent document regroupe les avis de BTP Consultants, formulés suite à l'examen des documents de conception, dans le cadre des missions de contrôle technique souscrites par le Maître de l'Ouvrage, conformément au § 4.2.2 de la norme NF P 03-100.
- BTP Consultants doit être systématiquement informé au préalable de tout usage de procédé relevant d'une Technique Non Courante que la maîtrise d'œuvre entend prescrire ou mettre en œuvre.
- L'emploi de procédé relevant de Techniques Non Courantes devra faire l'objet d'une déclaration préalable auprès de l'ensemble des assureurs de l'opération ; BTP Consultants doit être systématiquement informé de ces conditions d'accords et de ces conditions spéciales de souscriptions d'assurance .
- Les observations formulées dans le présent rapport ne visent que les dispositions relatives aux fonctions et/ou aux ouvrages ou éléments d'ouvrage . Ces observations concernent uniquement la phase de conception. La responsabilité de BTP consultants ne peut être recherchée pour une mauvaise conception ou exécution d'ouvrages dont les documents ne lui ont pas été transmis ou d'ouvrages utilisés pour des destinations qui ne lui ont pas été signalées.
- Les dispositions insuffisamment définies, sur lesquelles nous ne pouvons, en l'état actuel, formuler d'avis favorable, doivent faire l'objet de renseignements et justifications complémentaires.
- Les plans d'exécution et notes de calculs des ouvrages, les dossiers techniques des matériaux, matériels et procédés constructifs mis en œuvre, seront à communiquer pour avis, avant le début des travaux correspondants. Les résultats des auto-contrôles menés par les constructeurs concernant l'exécution de l'ensemble des ouvrages des différents corps d'état seront à transmettre au fur et à mesure de l'avancement du chantier.
- Les avis et observations devront être considérés comme défavorables sans justification d'une levée de réserves.
- BTP Consultants, dans le cadre de sa prestation, s'assure que les autocontrôles incombant aux entreprises - tel que rappelé à l'article 1792-1 du Code Civil - s'effectuent pendant l'exécution des travaux d'une manière satisfaisante. BTP Consultants procède, par elle-même au contrôle par sondage de l'exécution des travaux.
- Il convient de communiquer à BTP Consultants le ou les noms des personnes chargées de l'autocontrôle, notamment sur chantier, et de préciser la liste des vérifications envisagées par les entreprises ainsi que les modalités de formalisation de ces vérifications permettant de s'assurer qu'elles sont effectuées de manière satisfaisante.

Rapport vérifié par

Mhamad MKAHAL
Agence Yvelines
mhamad.mkahal@btp-consultants.fr

